

**DELIBERATION DU Conseil d'Administration du
CCAS
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 6
 Nombre de pouvoirs : 0
 Date de convocation : 27/07/2020

Séance du : 30/07/2020 à 19 heures 30

Le Conseil d'Administration du CCAS sous la présidence de Mme Françoise Romanet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Catherine Moulin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 822,46				1 822,46
Opérations de l'exercice	5 507,36	5 509,60			5 507,36	5 509,60
TOTAUX	5 507,36	7 332,06			5 507,36	7 332,06
Résultats de clôture		1 824,70				1 824,70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 507,36	7 332,06			5 507,36	7 332,06
Résultats définitifs		1 824,70				1 824,70

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



Pour expédition conforme,

